

ces montants sont engagés sur le terrain, à l'intérieur de la sylviculture, à l'intérieur de la régénération.

Nous avons travaillé, madame la Présidente, à l'intérieur de ces ententes et nous en reconnaissons le bien-fondé. Nous avons travaillé et traité pour plus d'un million d'hectares, et plus d'un milliard de plants ont été transplantés. C'est une oeuvre qui est fort importante et c'est une oeuvre, madame la Présidente, qu'on doit continuer dans le futur. Et je pense que le ministre est bien conscient du fait des ententes et travaille d'une façon consciencieuse avec ses collègues de chacune des provinces.

En ce qui a trait à la province de mon collègue néo-démocrate qui a posé la question, on peut dire, madame la Présidente, que c'est une entente de 300 millions de dollars qui a généré énormément au niveau des emplois: près de 100 000 emplois ont été créés. On peut dire aussi, madame la Présidente, qu'en Colombie-Britannique cela a rapporté des dividendes importants parce que des milliers d'hectares ont été traités. Cela représente 850 000 jours ouvrables que l'entente a donnée aux travailleurs de la Colombie-Britannique.

Madame la Présidente, je pense qu'en tant que gouvernement responsable, on se doit, dans un premier

temps,—et le ministre l'a souligné—de regarder la dette nationale, mais dans un même élan, on se doit aussi de regarder. . . et le ministre l'a dit, il l'a répété, d'être bien au fait de la situation, de continuer à travailler de concert avec les provinces pour promouvoir, justement, l'accroissement de cette richesse naturelle fort importante pour l'économie canadienne qu'est la forêt, et de faire en sorte qu'elle continue d'être, comme elle l'a été au cours des dernières années, une ressource importante de financement pour nos travailleurs et pour nos entreprises.

C'est de cette façon, madame la Présidente, qu'avec le ministre d'État (Forêts) qui travaille d'une façon spectaculaire pour la promotion de la forêt, que nous serons en mesure de donner à l'ensemble des Canadiens et de l'industrie canadienne de la forêt de meilleures ressources, de meilleures techniques, et ensemble, on sera capable d'aller vers l'avenir.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 05.)